



Rapport annuel de la Commission
Intercommunale pour l'Accessibilité aux
Personnes Handicapées (CIAPH)

Communauté de Communes
Maremne Adour Côte Sud

Rapport année 2018



TABLE DES MATIERES

1. Données générales	3
2. Voirie- espaces publics.....	5
2. Services de transports collectifs et intermodalité.....	9
3. Cadre bâti - Établissement recevant du public	14
4. Cadre bâti - Logements	21
5. Conclusion.....	23
ANNEXE 1 : Carte de présentation du territoire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud.....	24
ANNEXE 2 : Historique de l'établissement des PAVE.....	25
ANNEXE 3 : Cartes du réseau de transport en commun YEGO de la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud	27
ANNEXE 4 : Historique mise en accessibilité des ERP	29

1. Données générales

1.1. Informations administratives de l'intercommunalité

Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) (cf. annexe 1)

Allée des Camélias - 40230 Saint Vincent de Tyrosse

tél: 05 58 77 23 23 - fax: 05 58 77 42 40

Référént accessibilité : Florence GROEBER

Nombre d'habitants : 53 680 (recensement 2007). Estimé à + 63 000 habitants en 2015

1.2. Informations administratives de la CIAPH

Créée par délibération du **3 juillet 2008**, la commission intercommunale d'accessibilité du territoire de la communauté de communes de Marenne Adour Côte Sud (MACS) réalise depuis 2010 un bilan annuel des actions menées en matière d'accessibilité sur les espaces suivants :

- Voirie et espaces publics,
- Transport de voyageurs,
- Cadre bâti ERP,
- Logements.

Elle a pour missions de dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports et d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. Elle établit un rapport annuel et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Ce rapport annuel d'accessibilité est envoyé à différentes instances institutionnelles : Préfecture des Landes, Conseil général des Landes, MDPH.

Cette commission est composée de :

- 5 membres représentant l'assemblée communautaire. **5 nouveaux élus ont été désignés par arrêté du 18 janvier 2018,**
- 6 membres représentant des associations d'usagers et de personnes handicapées :
 - Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH),
 - Association des Aveugles et Mal voyants,
 - Association Handiville,
 - Association Valentin Haüy,
 - Association des paralyés de France (APF),
 - La ligue des droits de l'Homme (membre depuis janvier 2017).

La Commission Intercommunale d'Accessibilité de la Communauté de Communes MACS se réunit au minimum **une fois par an** pour faire le bilan des actions menées durant l'année en termes d'accessibilité et des propositions d'actions pour l'année suivante.

Cette réunion est également l'occasion de faire remonter des remarques, observations et recommandations de la part des associations.

L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a renforcé la fonction d'observatoire local de l'accessibilité de la commission (inter)communale pour l'accessibilité.

Cette dernière doit également tenir à jour, par voie électronique, la liste des ERP situés sur le territoire communal ou intercommunal, faisant l'objet de la mise en place d'une programmation de travaux et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Afin d'exercer pleinement cette mission, la commission intercommunale pour l'accessibilité est destinataire des attestations d'accessibilité des ERP conformes au 31 décembre 2014, des dossiers d'AD'AP, des éléments de suivi de l'avancement des AD'AP et des attestations d'achèvement des AD'AP.

Cette mission est difficile à mener, puisque cette obligation administrative est peu connue. La Communauté de communes n'est pas tenue informée ni destinataire régulièrement des différents documents d'accessibilité transmis à la préfecture tant pour les ERP publics que privés.

2. Voirie- espaces publics

2.1. État d'avancement – Document d'accessibilité

La démarche a débuté par l'établissement de Plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) sur chaque commune. Ce diagnostic a été finalisé fin 2010.

Le périmètre des PAVE recouvre l'espace du centre-bourg de chaque commune. Lors du diagnostic, le montant des travaux pour la mise en accessibilité (hors travaux de voiries) a été estimé à plus de 15, 5 M€ en 2010 sur les 23 communes de MACS.

(Cf. annexe 2- Historique de la démarche PAVE).

L'ensemble des travaux programmés sur les voiries ou les espaces publics du territoire de MACS intègrent désormais les préconisations du PAVE de chaque commune. La réglementation a évolué et l'accessibilité porte sur l'ensemble des voiries et espaces publics communaux. Aussi, le suivi annuel porte désormais sur l'ensemble des travaux réalisés sur le territoire de MACS.

Il existe différentes programmations de travaux sur MACS. Leur temporalité est liée aux projets en cours et aux opportunités de réalisation de la mise en accessibilité dans le cadre des :

- travaux et programmes d'entretien des voiries communautaires qui s'établissent à un budget de l'ordre de 10 millions d'euros sur 5 ans ;
- travaux de réaménagement de voirie et espaces associés et travaux de requalification des centres bourgs. A noter que la Communauté de commune MACS a établi une programmation pluriannuelle d'investissement sur la voirie communautaire sur 5 ans de 2015 à 2020, d'un montant de 12,645 millions d'euros TTC.
- projets communaux de réaménagement urbain,
- travaux programmés de renforcement/extension des réseaux des concessionnaires (eau potable, assainissement, électricité, France télécom, gaz...).
- travaux liés à la mise en œuvre du schéma liaisons douces 2015-2020 établi à 14M€ d'euros TTC.

2.2. Éléments de suivi

Les communes envoient désormais chaque année à la Communauté de communes un récapitulatif de l'ensemble des actions réalisées sur leurs espaces publics. Le tableau ci-dessous présente les principales actions réalisées en 2018 en faveur de l'accessibilité sur la base des travaux de la communauté de communes et des travaux assurés par les communes (lorsque ces dernières communiquent les éléments de suivi nécessaires)..

*Le linéaire ne prend pas en compte les travaux sur parkings et places publiques et les créations de places de stationnement PMR.

Commune	LIEU	Description aménagements réalisés voirie- espace public en 2018	Linéaire	Coût	Maître d'ouvrage
			(en ml) *	(en € TTC)	
AZUR	Rue Gaston Nougaro	aménagement de la rue et d'un cheminement accessible	340	48 000,00 €	MACS
	Route des campings	aménagement d'un cheminement piéton et d'un quai de bus accessible		21 000,00 €	MACS
AZUR-SOUSTONS	Soustons isle verte et Azur route des campings	aménagement d'une voie verte	5500	706 247,78 €	MACS
SOUSTONS	Rue Maoucout et Moscou	aménagement d'une voie verte	550	93 000,00 €	MACS
		aménagement trottoirs accessibles	500	95 000,00 €	
	Avenue Labouyrie	Aménagement d'un site intermodal bus		149 022,28 €	
CAPBRETON	Av. de verdun	pododactiles		3 018,00 €	COMMUNE
	Place de la gare rue Junqua (sud) rue du 19 mars	aménagement trottoirs accessibles, voie verte, places de stationnement		821 160,23 €	COMMUNE
	Civelles	aménagement de 2 quais de bus accessibles		32 000,00 €	MACS
MAGESCQ	rue R Dubaa	Aménagement du bourg / réalisation de trottoir	550	80 000,00 €	MACS
	Rue M Curie				MACS
MESSANGES	centre-Bourg	trottoirs, passages bateaux, accès bâtiments publics, 1 place PMR	300	70 000,00 €	MACS
		aménagement de 2 quais de bus accessibles		39 000,00 €	
MOLIETS	route des lacs	aménagement d'une voie verte		100 000,00 €	MACS
		aménagement de 2 quais de bus accessibles		43 000,00 €	
LABENNE	RD810 gare SNCF	aménagement de 1 quai bus accessible		45 000,00 €	MACS

Commune	LIEU	Description aménagements réalisés voirie-espace public en 2018	Linéaire	Coût	Maître d'ouvrage
			(en ml) *	(en € TTC)	
SAUBUSSE	rue de Maremne	aménagement de la traversée du Bourg, réalisation de trottoirs (montant du trottoir	850	91 000 €	MACS
SOORTS HOSSEGOR	Rue des forgerons	aménagement d'une voie verte	450	60 000 €	COMMUNE
	Bourg de Soorts	aménagement de la place, des trottoirs et cheminements piétons, stationnements		1 732 217 €	
SAINT VINCENT DE TYROSSE	Place du Forail	Aménagement de la Place du Foirail		1 300 000 €	COMMUNE
	Rue du Forail	Aménagement de la Rue du Foirail		110 000 €	COMMUNE
SEIGNOSSE	Av Chambrelent - Bourdaines	2 aménagements arrêts bus accessibles		33 000 €	MACS
	Av des Bourdaines	aménagement d'un cheminement piétonnier accessible - accès plage des Bourdaines	250	35 000 €	MACS
	Av Charles de Gaulle - Ecole	aménagement 1 arrêt bus accessible		48 000 €	MACS
	Rue gambetta Bourg	aménagement 1 arrêt bus accessible		19 000 €	MACS
	Av Charles de Gaulle	Cheminement piétonnier av Ch de Gaulle - Mayenti	559	138 000 €	COMMUNE
	Av des lacs Office de Tourisme	2 aménagements arrêt bus accessibles		30 000 €	MACS
	Av des lacs Office de Tourisme	protection sanitaire pour accès WC Office de Tourisme			COMMUNE
	Rue des Palombières	installation potelet pour éviter stationnement illicite		2 077 €	COMMUNE
	Chemin de la Palue	Cheminement piétonnier - liaison entre 2 Ecoles			COMMUNE
	Rue du noun	cheminement extérieur accès Pole sportif Maurice Ravailhe	103	4 799 €	COMMUNE
ORX	Plan d'eau aménagé	Deux pontons handi-pêche et trois		0 €	
		parkings handicapés		15 680 €	

Commune	LIEU	Description aménagements réalisés voirie- espace public en 2018	Linéaire	Coût	Maître d'ouvrage
			(en ml) *	(en € TTC)	
TOSSE	RD652 Eglise	aménagement de 2 quais bus accessibles		23 000 €	MACS
ST GEOURS DE MAREMNE		aménagement d'un passage piéton		5 717 €	MACS
VIEUX BOUCAU	Av Junka	Conception trottoir en St Martin d'Oney	100	1 774 €	COMMUNE
BENESSE MAREMNE		pas de travaux réalisés en 2018			
JOSSE		pas de travaux réalisés en 2018			
MOLIETS		pas de travaux réalisés en 2018			
SAINT JEAN DE MARSACQ		pas de travaux réalisés en 2018			
ST MARTIN D'HINX		pas de travaux réalisés en 2018			
SAUBION		pas de travaux réalisés en 2018			
SAUBRIGUES		pas de travaux réalisés en 2018			
				5 994 713 €	

Plus de 5,995M€ ont été dépensés en travaux sur la voirie et les espaces publics en 2018 contre 2,45 M€ en 2017.

Perspectives 2019 :

- Continuer la mise en accessibilité de la voirie à travers les différents projets inscrits dans la programmation pluriannuelle d'investissement et d'entretien de la Voirie 2015-2020,
- Poursuivre les créations de voies vertes accessibles dans le cadre du schéma directeur et de sa programmation 2015-2020.

2. Services de transports collectifs et intermodalité

3 réseaux de transports de voyageurs existent sur le territoire de MACS :

- le réseau urbain YEGO mis en œuvre depuis août 2014 par MACS en tant qu'Autorité Organisatrice de la mobilité sur son ressort territorial. Il est à noter que MACS continue de déléguer à la Région sa compétence relative au transport scolaire sur son territoire.
- le réseau régional de la Région Nouvelle Aquitaine avec la ligne régulière XLR7 et l'ensemble du réseau de transport scolaire (*depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à un transfert de compétence intervenue du Département vers la Région Nouvelle Aquitaine*) ;
- le réseau régional ferroviaire de la Région Nouvelle Aquitaine, sur la liaison TER Dax-St Vincent de Tyrosse-Bayonne.

3.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

- Le réseau urbain de MACS :

MACS a établi en 2016 un « Schéma directeur d'accessibilité – Agenda d'accessibilité programmée » (SDA-Ad'AP) du réseau de transport YÉGO approuvé par son conseil communautaire le 28 juin 2016. Il a été approuvé également par la Préfecture des Landes par décision d'approbation en date du 21 octobre 2016.

Ce schéma directeur se compose :

- d'un diagnostic technique des points d'arrêts prioritaires du réseau en lien avec le Département des Landes, gestionnaire de la voirie départementale et organisateur de la desserte interurbaine desservant MACS (compétent en 2016),
- d'une analyse des dysfonctionnements au regard des normes d'accessibilité en vigueur ;
- de préconisations techniques et d'une estimation financière des travaux de l'ordre de 1,28 millions d'euros HT ;
- d'une programmation pluriannuelle des actions de mise en accessibilité des arrêts du réseau, sur deux périodes de 3 ans.

A fin 2020, à l'issue de la première période de 3 ans, un bilan de la réalisation du schéma directeur devra être établi.

- Transport spécifique communautaire- CIAS-MACS

En 2010, un service de transport à la demande sur réservation a été mis en place au sein du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) pour ses adhérents.

Ce service payant propose d'accompagner les personnes âgées bénéficiaires du service d'aide à domicile ainsi que les personnes à mobilité réduite dans leur démarches du quotidien : courses, RDV médicaux, administratifs, etc.

Le véhicule utilisé est accessible aux personnes en fauteuil roulant ; il est équipé d'une palette à l'arrière du véhicule.

Le tableau ci-dessous présente la fréquentation du service depuis 2010 :

Année	Nombre d'interventions	Nombre de bénéficiaires	Km parcourus
2010	1105	-	21 028
2011	1465	73	26 817
2012	Env. 1400	65	-
2013	1554	86	26 875
2014	2037	90	31 085
2015	1846	56	30 388
2016	1951	59	30 743
2017	1627	35	23 581
2018	1243	38	21 105

On constate une baisse des interventions depuis 2 ans.

- Le réseau départemental du CD des Landes :

Le Département reste compétent sur l'organisation du transport des élèves handicapés. Ce service continue à être organisé de manière individualisée par élève et donc adaptée à chaque handicap.

Le Département ne gère plus le transport scolaire ni la ligne interurbaine XLR7.

- Le réseau régional de la Région Nouvelle Aquitaine :

Sur le réseau XLR, la Région poursuit le schéma d'accessibilité adopté par le Département en juillet 2015, portant sur la mise en accessibilité des 15 lignes interurbaines du réseau XL'R, qui comprennent une centaine d'arrêts dont 30% sont déjà accessibles.

Le SDAP départemental devenu régional prévoit la programmation de l'aménagement de 40 arrêts prioritaires sur 2 périodes de 3 ans, dont 4 arrêts de la ligne XLR7 concernent le territoire de MACS.

Les véhicules interurbains présents sur la ligne XLR7 sont déjà accessibles (rampe élévatrice située au milieu du véhicule, annonces sonores et visuelles, seuils de portes contrastés, des dispositifs antidérapants et des pictogrammes correspondant aux différents handicaps).

Sur le réseau ferroviaire TER, le territoire de MACS est desservi par la ligne TER Bordeaux-Hendaye et compte 5 gares et haltes ferroviaires :

- 2 gares à Saint Vincent de Tyrosse et à Labenne,
- 3 haltes à Bénèsse-Maremne, Saint Geours de Maremne et à Saubusse.

En 2011, l'ensemble des quais des haltes et gares TER sur le territoire de MACS a été rendu accessibles (reprise revêtement, rehaussement hauteur quai, pose de bandes podotactiles avec contraste visuel) permettant l'accessibilité entre les trains et les quais voyageurs et l'accès au bâtiment voyageurs.

Cependant, concernant la gare de Saint Vincent de Tyrosse, l'accessibilité du cheminement depuis le 2^{ème} quai voyageurs vers le bâtiment voyageurs n'est pas traité, la seule solution étant le franchissement par une passerelle aérienne avec ascenseur dont le coût est estimé à 2.5 M€.

La Région Nouvelle Aquitaine a adopté un nouveau schéma directeur d'accessibilité du TER en avril 2017. Dans ce schéma, 27 arrêts sont prioritaires et à rendre accessibles d'ici 2025. La gare de Saint Vincent de Tyrosse n'y figure pas.

Pour information, le schéma SDA-Ad'AP du transport ferroviaire national prévoit la mise en accessibilité des gares de Bayonne et Dax.

2.2. Éléments de suivi des réalisations

- Le réseau urbain de MACS :

Le réseau YEGO de MACS évolue chaque année au fur et à mesure des adaptations annuelles de l'offre de service.

A fin 2018, le réseau YEGO comprend 198 arrêts physiques desservant le territoire, dont 78 arrêts sont utilisés uniquement pendant la saison estivale sur le réseau YEGO Plages.

Lors de l'élaboration du schéma directeur en 2016, en appliquant les critères fixés par le décret n°2014-1232, 112 points d'arrêt prioritaires ont été retenus. Au 1^{er} janvier 2019, au vu des évolutions de l'offre YEGO, ce sont 133 arrêts prioritaires qui sont identifiés comme prioritaires, soit 21 arrêts supplémentaires.

Au 1^{er} janvier 2019, on compte 46 arrêts YEGO qui sont accessibles sur le territoire de MACS (41 arrêts sont inscrits au SDA, 5 arrêts supplémentaires ont été rendus accessibles selon des opportunités travaux) pour un montant d'investissement de l'ordre de 750 000€ HT.

L'année 2018 est marquée notamment par la réalisation du site intermodal de Soustons Isle verte pour un montant de 149 000€ HT et de nombreux arrêts en centre bourg des communes de Seignosse, Tosse, Messanges, Soorts Bourg pour plus de 350 000€ HT.

Un tiers des arrêts sont réalisés en mise en accessibilité selon la programmation du SDA = taux de réalisation du SDA 30%.

Liste des 46 arrêts aménagés sur le réseau YEGO

ARRETS INSCRITS AU SDA					
Commune	Noms de l'arrêt	LIGNE YEGO	desserte été uniquement	LIGNE XLR7	nb arrêt
ANGRESSE	MAIRIE	1A			2
ANGRESSE	ZA DU TUQUET	1A			2
CAPBRETON	LA CIVELLE	1A			2
LABENNE	GARE SNCF	1A		XLR7	1
LABENNE	PARC DE LOISIRS	L	2		2
LABENNE	LARTIGAU	1A			2
MESSANGES	BOURG	3			2
SEIGNOSSE	BOURG	1B		XLR7	2
SEIGNOSSE OCEAN	OFFICE DE TOURISME	S	2	XLR7	2
SOORTS HOSSEGOR	PEDEBERT SUD	1B			2
SOORTS HOSSEGOR	PLAGE CENTRALE	H1/H2	1		1
SOORTS HOSSEGOR	BOURG	1A/1B			2
SOUSTONS	CRAMAT	2			2
SOUSTONS	ISLE VERTE	2/3		XLR7	5
ST GEOURS DE MAREMNE	BARIAS	2			2
ST GEOURS DE MAREMNE	EGLISE	2			2
ST VINCENT DE TYROSSE	MAIRIE	1A			2
ST VINCENT DE TYROSSE	BURRY	1A			2
TOSSE	EGLISE	2		XLR7	2
VIEUX BOUCAU LES BAINS	EGLISE	3			2
			5		41
ARRETS HORS SDA					
AZUR	CAMPING AZU'RIVAGE	A	1		1
MOLIETS ET MAA	ROUTE DE LEON	M	2		2
SEIGNOSSE OCEAN	BOURDAINES	S	2	XLR7	2
			10		46

Sur la programmation 2019, ce sont 25 arrêts qui sont en étude et dont les travaux seront réalisés en cours d'année, pour un budget de l'ordre de 530 000€ HT.

Liste des 25 arrêts programmés en 2019

Commune	Noms de l'arrêt	LIGNE YEGO	desserte été uniquement	LIGNE XLR7	nb arrêt
CAPBRETON	CIGALES GARE	1A/1B		XLR7	4
CAPBRETON	MAIRIE	1A/1B			2
CAPBRETON	ALLEES MARINES	1B/C1			2
SOORTS HOSSEGOR	PEDEBERT NORD	1B			2
SOUSTONS	CENTRE	2/3			2
SOUSTONS	DARRIGADE	2/3			2
ST VINCENT DE TYROSSE	CASABLANCA 1	1A/1B			2
ST VINCENT DE TYROSSE	CASABLANCA 1	2			2
ST VINCENT DE TYROSSE	LYCEE	1A/1B/2			3
TOSSE	LACOMIAN	2			2
					23
ARRETS HORS SDA					
SAUBRIGUES	LA MAMISELE	E	1		1
VIEUX BOUCAU LES BAINS	PLAGE CENTRALE	3P	1		1
					25

- Le réseau régional de la Région Nouvelle Aquitaine :

Plusieurs arrêts de la ligne XLR7 identifiés comme prioritaires dans le schéma d'accessibilité de la ligne XLR7, communs au réseau YEGO bénéficient des investissements portés par MACS. En 2017 et au 1^{er} trimestre 2018, ce sont les arrêts de Soustons Isle Verte, Tosse Eglise, Seignosse Bourg, Seignosse Office de Tourisme, Labenne Gare SNCF. En 2019, c'est l'arrêt Capbreton Cigales gare qui sera aménagé.

En revanche, il n'y a pas d'intervention ni de programmation à venir sur le réseau TER.

Perspectives 2019 :

Poursuite d'études et travaux sur la mise en accessibilité de 25 arrêts YEGO supplémentaires pour un budget 530 000€, dont deux arrêts fréquentés du réseau YEGO le lycée de Tyrosse et Capbreton Cigales gare.

Seront réalisées des adaptations de l'accessibilité de l'information voyageurs sur les têtes de poteaux d'arrêt YEGO et l'affichage à bord .

3. Cadre bâti – Établissement recevant du public

4.1 Historique

L'ensemble des éléments de réalisation antérieure est conservé pour mémoire en annexe 4 du présent document.

4.2 Etat d'avancement – documents d'accessibilité

Les établissements recevant du public devaient être accessibles au 1^{er} janvier 2015 (loi 2005-102 du 11/02/2005, soit 10 ans pour y parvenir). Cette conformité s'appréciait à la date du 31 décembre 2014 avec les règles applicables à cette date-là.

Lorsque les ERP étaient accessibles, une attestation d'accessibilité des bâtiments concernés devait être déposée en préfecture avant le 31 mars 2015.

Si les établissements n'étaient pas conformes, il y avait obligation de déposer un agenda programmant la mise en accessibilité des bâtiments non accessibles avant le 27 septembre 2015. La programmation des travaux peut être étalée sur 3 ans maximum.

En parallèle, le dispositif d'agenda s'est aussi accompagné de la mise en place de nouvelles règles d'accessibilité sur les bâtiments existants (cf. arrêté du 08 décembre 2014).

En outre, une demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution de travaux pouvaient être demandé, sous réserve de justificatifs :

- Prorogation du délai de dépôt de l'ADAP de 1 an pour motif technique et 3 ans pour motif financier (jusqu'à septembre 2018),
- Délai supplémentaire de programmation des travaux sur 6 et 9 ans selon les cas, avec justificatifs produits.

Ces dernières années ont été consacrées pour la plupart des collectivités à la mise à jour des diagnostics de mise en accessibilité de l'ensemble de leurs ERP, de l'établissement d'une programmation (ADAP) pour les travaux à effectuer et des demandes d'attestation d'accessibilité pour les ERP accessibles.

Le tableau ci-joint fait le bilan 2018 de l'ensemble des ADAP déposés et des demandes de prorogation de la réalisation des ADAP pour MACS et chaque commune.

20 collectivités dont MACS ont déposé un ADAP pour leurs ERP et des attestations d'accessibilité.

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP
TERRITOIRE DE MACS (bilan fin 2018)**

COMMUNES	dépôt d'un ADAP	montant de l'ADAP	durée ADAP 1 x 3 ans, 2x 3 ans	Obs
SAUBUSSE				tous les ERP communaux sont accessibles (8 AT déposés)
ANGRESSE	X	81 000 €	3 ans	
AZUR	X	99 000 €	6 ans	
BENESSE MAREMNE	X	563 270 €		récupérer le document
CAPBRETON	X	849 200 €	6 ans	ADAP approuvé et déposé en 2015
MAGESCQ	X	217 800 €	6 ans	
MESSANGES	X	77 355 €	3 ans	Fin des travaux, reporté en 2019
ORX	X	24 050 €	5 ans	
SAINT MARTIN D'HINX	X	128 370 €	6 ans	
SAINT VINCENT DE TYROSSE	X	1 287 809 €	6 ans	
SAUBRIGUES	X	163 100 €	6 ans	
SEIGNOSSE	X	906 835 €	6 ans	
SOORTS HOSSEGOR	X	423 400 €	6 ans	
VIEUX BOUCAU	X	236 560 €	5 ans	2017-2022
JOSSE	X	172 000 €	5 ans	ADAP approuvé et déposé en 2017
ST GEOURS DE MAREMNE	X	279 800 €	6 ans	ADAP approuvé et déposé en 2017
ST JEAN DE MARSACQ	X	52 446 €	3 ans	ADAP approuvé et déposé en 2018
TOSSE	X	96 300 €	6 ans	ADAP approuvé et déposé en juillet 2018 (3 dérogations obtenues)
SAUBION	X	95 100 €	8 ans	ADAP préparée pour dépôt 2018, manque de justification pour au-delà des 6 ans-anticipation par la mairie des travaux 2017-18
COMMUNAUTE DE COMMUNES MACS	X	72 815 €	3 ans	
		5 826 210 €		

L'estimation des travaux programmés dans les différents ADAP réalisés s'élève à près de 5.82 M€. Nous ne disposons pas des informations pour 4 communes : Labenne, Soustons, Moliets, Sainte Marie de Gosse.

4.3 Travaux 2018

Les tableaux ci-dessous établissent le bilan des travaux engagés par les communes ainsi que pour MACS en 2018. Ce récapitulatif n'est pas exhaustif, il prend en compte uniquement les communes ayant répondu au questionnaire.

BILAN TRAVAUX ERP 2018- TERRITOIRE MACS				
COMMUNES	ERP	travaux 2018	coût TTC	Observations
AZUR	BIBLIOTHEQUE	Mise en conformité des sanitaires	14 401,14 €	une partie des travaux ont été réalisés en régie
	MAIRIE	Fin des travaux de mise en sécurité et accessibilité du bâtiment		
	SALLE F.Miterrand	Mise en conformité des sanitaires/cheminement extérieur espace F. Mitterrand		
	LOCAL ACCA	Mise en conformité des sanitaires		
	BOULODROME	cheminement extérieur		
	LOCAL ARCHERS	cheminement extérieur, création de places réservé PMR		
CAPBRETON	Maison de quartier Pey de Moun	Eclairage cheminement PMR	14 053,32 €	
	Camping La Civelle	Eclairage cheminement PMR	1 942,80 €	
	Bibliothèque-Ludothèque	création d'un ascenseur	72 664,88 €	
		Mise en conformité des sanitaires		
		Mise en conformité des escaliers		
	Casino municipal	Mise en conformité des escaliers	11 773,01 €	
		Mise en conformité des sanitaires		
		signalétique cheminement extérieur		
		mise en accessibilité des caisses et des espaces de vente (distributeur automatique, bar, restaurant, caisse parking) réalisé par le casino		
	Salle Omnisport - Nelson Paillou	reprise du cheminement extérieur	21 007,55 €	
		reprise des circulations intérieures		
		mise en conformité de l'escalier		
mise en conformité des sanitaires				
Club house rugby-cyclo	reprise du cheminement extérieur	10 215,00 €		
	mise en conformité des portes et accès			
			131 656,55 €	

BILAN TRAVAUX ERP 2018- TERRITOIRE MACS				
COMMUNES	ERP	travaux 2018	coût TTC	Observations
MAGESCQ	cimetière	Création des allées en enrobés	39 164,40 €	
	Tous ERP	mise en œuvre Ad'Ap 2018	3 368,35 €	
			42 532,75 €	
MESSANGES	MAIRIE		200,00 €	FIN PREVUE 2019
	PISCINE MUNICIPALE		400,00 €	FIN PREVUE 2019
	SALLE DES SPORTS		300,00 €	FIN PREVUE 2019
			900,00 €	
MOLIETS	CIMETIERE	création places de stationnement PMR	2 300,00 €	
	MAIRIE	reprise de la rampe d'accès	1 000,00 €	
			3 300,00 €	
SAUBION	SALLE DES FETES	mise en conformité	4 492,34 €	
	BAR (communal)	mise en conformité	7 230,81 €	
			11 723,15 €	
SAUBUSSE	IMMEUBLE DESJOBERT	mise en accessibilité du parking jusqu'au bâtiment	3 750,00 €	
SEIGNOSSE	groupe scolaire du grand chêne	adaptation des portes PMR15000	15 000,00 €	
	Hall des sports	mise en place d'un ascenseur	30 000,00 €	
	sanitaire- av des lacs	creation d'un sanitaire + 1PMR	78 720,00 €	
			123 720,00 €	

BILAN TRAVAUX ERP 2018- TERRITOIRE MACS				
COMMUNES	ERP	travaux 2018	coût TTC	Observations
SAINT VINCENT DE TYROSSE	Mairie - Cinéma	Modification des menuiseries intérieures Cinéma	3 970,00 €	
	Mairie - Cinéma	Mise en conformité des sanitaires	2 055,00 €	de fourniture + main d'œuvre en régie 50h
	Bibliothèque	Mise en conformité des sanitaires	515,00 €	de fourniture + main d'œuvre en régie 9h
	Espace Grand Tourren	Mise en conformité des sanitaires	205,00 €	de fourniture + main d'œuvre en régie 7h
	Police Municipale	Création d'un accès conforme aux normes PMR.	1 420,00 €	de fourniture + main d'œuvre en régie 104h
	Arènes	Traitement ADAP: - Sanitaires et urinoirs - Buvettes - signalétiques	830,00 €	de fourniture + main d'œuvre en régie 25h
	Arènes	Accessibilité des escaliers	2 500,00 €	
			11 495,00 €	
ST GEOURS DE MAREMNE	Cimetiere	Cheminement accessible 1,20 m de large à l'intérieur du cimetière (150 ml)+création d'une place stationnement adaptée	50 363,00 €	
	Mairie + Toilettes publiques	Marquage place adaptée+bande guidage tactile et visuelle + Cheminement accessible 1,20 m de large	3 782,00 €	
	Club house tennis	Cheminement accessible 1,20 m de large+bande guidage tactile et visuelle +création d'une place stationnement adaptée	18 569,00 €	
				72 714,00 €

BILAN TRAVAUX ERP 2018- TERRITOIRE MACS				
COMMUNES	ERP	travaux 2018	coût TTC	Observations
SAUBRIGUES	Mamisèle et fronton	- peintures contre-marches - pose nez de marche - pose dalle pododactile	911,81 €	Achat matériel et pose en régie
	Mamisèle, médiathèque et fronton	Signalétique braille WC handicapé	89,86 €	Achat matériel et pose en régie
	Mairie et fronton	Autocollant portes d'entrées	240,00 €	Fabrication et pose par l'entreprise
	Mamisèle grande salle	tablette adaptée	24,50 €	Achat matériel et pose en régie
	Mamisèle hall d'entrée	tablette adaptée	- €	Pose en régie
	Mamisèle et fronton	main courante	1 518,00 €	Fabrication et pose par l'entreprise
	Eglise	Aménagement et mise en place d'une tablette adaptée devant l'autel	- €	Pose en régie
			2 784,17 €	
TOSSE	bureau de poste	changement porte d'entrée	2 700 €	
VIEUX BOUCAU	Groupe scolaire	Amélioration circulations horizontales : remplacement porte et mise en place de signalétique adaptée	17 000,00 €	
	Hall des sports accès au dojo	Amélioration circulations horizontales : remplacement porte	3 000,00 €	
			20 000,00 €	

BILAN TRAVAUX ERP 2018- TERRITOIRE MACS				
COMMUNES	ERP	travaux 2018	coût TTC	Observations
ORX	accès cimetière	circulation verticale ; nez de marches	- €	
		antidérapantes et visuelles contrastées	450,00 €	
	accès cimetière	main courante	1 296,00 €	
	accès auberge	circulation verticale ; nez de marches	- €	
		antidérapantes et visuelles contrastées	450,00 €	
		dalles pododactiles	240,00 €	
	salle des fêtes	signalisation	63,00 €	
			2 499,00 €	
BENESSE MAREMNE	Groupe scolaire	rénovation des bâtiments		pas de montant communiqué
		bâtiment neuf		
JOSSE		Pas de réalisation	- €	
ST MARTIN D'HINX		Pas de réalisation	- €	
SAINT JEAN DE MARSACQ		début des réalisations prévues en 2019. ADAP déposée en 2018	- €	
MACS		Pas de réalisation	- €	
			444 175,76 €	

Plus de 444 000€ TTC dépensés en 2018 sur la mise en accessibilité des ERP communaux. C'est plus du double par rapport à l'année dernière.

Perspectives 2019 :

Poursuite des travaux programmés de mise en accessibilité des ERP.

4. Cadre bâti – Logements

4.1 Etat d'avancement – documents d'accessibilité

L'obligation de rendre accessible les logements porte sur :

- Les bâtiments d'habitation collectifs "neufs".
- Les maisons individuelles "neuves" (construites pour être vendues, louées ou mises à disposition).
- Les bâtiments d'habitation collectifs "existants" : Lorsque des travaux sont réalisés, ces derniers doivent, au minimum, maintenir les conditions d'accessibilité existantes. Les parties de bâtiments correspondant à la création de surfaces ou de volumes nouveaux, ainsi que les éléments des parties communes touchés ou remplacés à l'occasion de travaux, doivent respecter les conditions d'accessibilité des constructions neuves. Dans le cas de travaux lourds, dont le coût est supérieur ou égal à 80 % de la valeur du bâtiment (modification, extension, changement de destination), les aménagements doivent satisfaire aux obligations du "neuf".

4.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Le recensement des logements accessibles dans le parc public, en lien avec la Maison Landaise des Personnes Handicapées et le PACT Habitat et Développement des Landes a démarré sur le territoire de MACS depuis 2009, avec une mise à jour régulière.

Un site internet (www.adalogis40.org) a été créé en 2006 par la Maison Landaise des Personnes Handicapées (MLPH). L'objet de ce site est de mettre à disposition du public une information sur l'offre en logements adaptés ou adaptables recensée à ce jour dans le département des Landes auprès des bailleurs parties prenantes dans cette démarche, au regard de la demande exprimée.

Hébergements « adaptés » ou « adaptables » répertoriés sur le site adalogis40

	Nombre d'hébergements répertoriés sur le département 40	Nombre d'hébergements répertoriés sur le territoire de MACS
2010	493	39
2011	507	44
2012	562	50
2013	581	44
2014	615	44
2015	615	52
2016*	725	50
2018	661	-

Près de 90% de ces logements sont qualifiés comme étant des logements « adaptables ».

Depuis la création du site, c'est XL Habitat qui fournit les informations sur les logements. Plus de 90% des logements recensés appartiennent à XL Habitat.

A noter que la méthode utilisée par ADALOGIS de qualification des logements a évolué depuis 2 ans, ce qui peut expliquer l'écart entre 2015 et 2016 :

Avant 2015, la définition des catégories de logement est la suivante :

- Logement « accessible » : logement aux normes accessibilité
- Logement « adapté » : logement adapté à un type particulier d'handicap
- Logement « adaptable » : logement pouvant être rendu « adapté » en réalisant des petits travaux de mises aux normes

Depuis 2015, les logements sont classés en fonction du type de handicap de l'occupant :

- Catégorie 1 : personnes à mobilité réduite,
- Catégorie 2 : personne en situation de handicap moteur,
- Catégorie 3 : personne en situation de handicap cognitif ou mental.

Les 50 logements recensés sur la MACS sont en catégorie 1. Adalogis ne connaît pas le parc de logements adaptés au handicap moteur sur le territoire.

Depuis 2017, nos partenaires, acteurs du logement, ne sont pas en mesure de transmettre des données de suivi et de recensement du parc de logements accessibles. XL habitat ne collabore plus sur le référencement des logements dans le département des Landes.

Malgré les relances pour connaître l'état d'avancement de ce dossier, nous n'avons pas obtenu d'éléments complémentaires.

Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes :

La Communauté de communes MACS a dans le cadre de son PLH une volonté forte de sensibiliser les acteurs de ce secteur à produire une offre de logement locatif social, adaptable dans le temps. C'est-à-dire tenant compte de la problématique du vieillissement de la population sur le territoire et également permettant d'offrir plus de logements accessibles aux handicapés.

MACS a intégré ce nouveau critère lors des attributions des aides à la construction de nouveaux logements sociaux sur son territoire, pour inciter à la prise en compte de cette problématique.

MACS souhaite être un acteur fort dans la production du parc locatif social sur son territoire.

Perspectives 2019 :

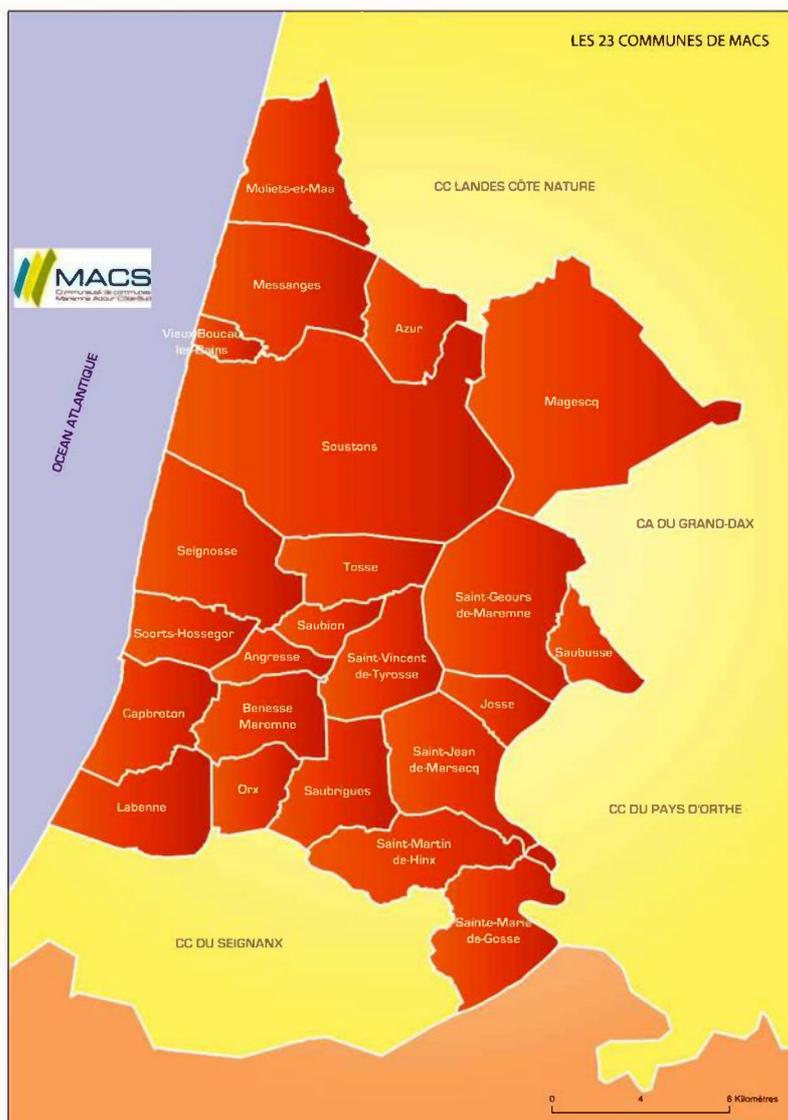
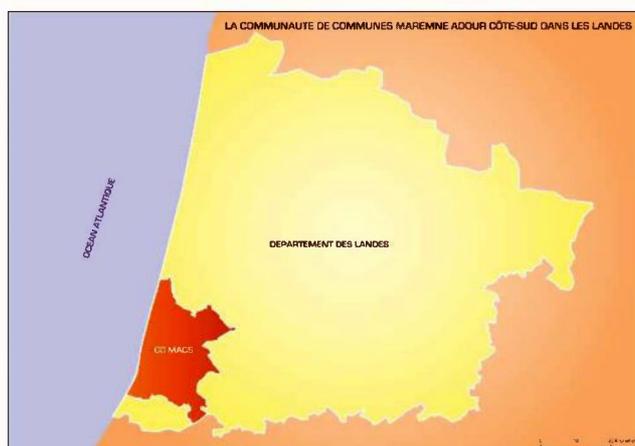
Suivre la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat sur le territoire communautaire

5. Conclusion

L'année 2018 a permis de finaliser la programmation des collectivités sur les travaux de leurs ERP. De nombreuses réalisations ont été engagées et poursuivies dans le cadre des différentes programmations voiries, voies vertes et sur le réseau de transport.

L'année 2019 devrait être à nouveau une année de réalisation plus importante en termes de travaux sur le territoire de MACS.

ANNEXE 1 : Carte de présentation du territoire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud



ANNEXE 2 : Historique de l'établissement des PAVE

Le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) de chaque commune devait être réalisé au 23 décembre 2009.

Si une échéance réglementaire existe pour « l'élaboration » des PAVE, aucune échéance n'apparaît pour la « réalisation » des travaux d'adaptation. Ceci a été prévu afin de permettre aux collectivités locales d'étaler la réalisation de ces derniers en fonction de l'importance des coûts.

- Un **marché de groupement de commandes** a été lancé pour 21 des 23 communes de MACS. Un prestataire unique a été retenu (ITER) pour élaborer le PAVE des 21 communes. L'étude a démarré en décembre 2009.
- La **DDTM40** a réalisé en régie les PAVE de 2 communes de MACS (Azur et Josse) qui n'étaient pas concernées par le groupement de commande. Ces communes ont pu bénéficier de l'aide de la DDTM grâce à leur éligibilité à l'ATESAT.

Les PAVE des 23 communes de la Communauté de communes ont été réalisés durant l'année 2010. Ils ont été finalisés en **décembre 2010**.

La méthodologie retenue a mis en avant la concertation avec les associations représentant les quatre handicaps (moteurs, visuels, auditifs et cognitifs), les communes et la population locale (création d'organes de concertation regroupant des acteurs locaux de chaque commune).

Ci-dessous le tableau récapitulatif du nombre et du coût des interventions préconisées dans le rapport PAVE pour les 21 communes concernées par le groupement de commande. Les travaux de mise aux normes d'accessibilité sur les espaces publics des 21 communes représentent un coût total de **15.2 M€**.

TOTALITE DES ESTIMATIONS (année 2010)	QUANTITE	Part
	Nombre d'interventions	%
Pente ou totalité trottoir sur tout le linéaire	125	13
Revêtement sur tout linéaire	473	41
Déplacer Mobiliers «lourds» (réseaux)	556	16
Dévers sur tout le linéaire	117	9,3
Largeur sur tout le linéaire	204	9,4
Aménagement Bateaux / BEV	939	5,8
Signalétique à créer	814	2
Gros œuvre ponctuel	527	1,9
Signalétique à supprimer ou déplacer	735	0,5
Végétal / Mobilier Déco à supprimer	165	0,45
Déplacer Mobiliers urbains « légers »	505	0,4

Pour les 2 PAVE réalisés directement par la DDTM (ATESAT), ci-dessous le tableau indiquant les coûts des préconisations, par commune, avec une hiérarchisation des actions à mettre en place selon 5 tranches de travaux :

Commune	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	TOTAL
Azur	17 520 €	70 980 €	1 675 €	22 940 €	166 250 €	279 365 €
Josse	17 691 €	13 011 €	17 342 €	29 780 €	5 176 €	83 000 €
TOTAL						362 365 €

En résumé, les travaux de mise aux normes d'accessibilité sur les espaces publics des 23 communes de MACS représentent un coût total de **15.5 M€**.

Pour mémoire, le tableau ci-dessous présente les communes concernées par les impossibilités techniques avérées et la nature de celles-ci, identifiées lors de la réalisation des diagnostics PAVE en 2010 :

Commune	Nombre d'ITA	Nature de l'ITA
Azur	1	Elargissement d'une section de trottoir d'environ 30ml
St Martin de Hinx	2	RD12 et rue de l'Hermitage : pente trop importante
St Vincent de Tyrosse	3	Rue du Bardot, av. du Clercq : pente trop importante
Saubion	1	RD337 : pente trop importante
Soustons	1	Soustons plage (av. de la Pètré)
Vieux-Boucau	1	Av. des dunes : pente trop importante
TOTAL	9	

Depuis 2011, les communes et la Communauté de communes MACS ont engagé des travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ; ces travaux ont représenté un coût d'investissement d'un montant de plus de **5,2 millions d'€**.

Année	Coût des travaux
2011	1 500 000 €
2012	1 300 000 €
2013	1 400 000 €
2014	950 000 €*
2015	133 970 €*

**Ces montants ne sont pas totalement exhaustifs : ils prennent en compte les travaux engagés par la Communauté de communes MACS, ainsi que ceux engagés par les communes ayant répondu au questionnaire ;*

ANNEXE 3 : Cartes du réseau de transport en commun YEGO de la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud

RESEAU YEGO SEPTEMBRE 2018



RESEAU YEGO PLAGES ETE 2018



ANNEXE 4 : Historique mise en accessibilité des ERP

Rappel législatif : le diagnostic accessibilité des ERP de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie devait être réalisé pour le 1^{er} janvier 2010 ; celui des ERP de 3^{ème} et 4^{ème} catégorie pour le 1^{er} janvier 2011. Pour les ERP de 5^{ème} catégorie, il n'y a pas d'échéance réglementaire pour la réalisation du diagnostic.

La mise aux normes « accessibilité » des ERP devait être réalisée au 1^{er} janvier 2015.

L'ordonnance 2014-1090 du 27 septembre 2014 a prévu la mise en place d'Agendas d'accessibilité programmée (ADAP) permettant à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015. L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai de 3 ans, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Il devait être déposé avant le 27 septembre 2015.

Pour les ERP accessibles au 31/12/2014, une attestation d'accessibilité devait être transmise avant le 1^{er} mars 2015.

Pour les ERP accessibles au 27/09/2015, un document dont le dépôt tient lieu d'ADAP devait être déposé avant le 27/09/2015.

Historique sur le territoire de MACS :

L'ensemble des diagnostics des 257 ERP de 1^{ère} à 5^{ème} catégorie des 21 communes concernées (les 2 communes manquantes ayant déjà lancé leur propre diagnostic précédemment) et de la Communauté de Communes MACS a été terminé au mois de **juin 2010**.

Pour les ERP appartenant à la Communauté de communes MACS, une mise à jour a été effectuée en **août 2015**, prenant en compte les évolutions réglementaires.

Certaines communes ont également mis à jour leurs diagnostics, ou vont le faire dans le courant de l'année 2016 via le Groupement de commande proposé par le CDG40 et l'association des maires des Landes.

Ci-dessous le nombre d'ERP publics présents sur le territoire, par commune ainsi que le bilan financier des préconisations selon les diagnostics élaborés en **2010** :

	1 ^{ère} cat.	2 ^{ème} cat.	3 ^{ème} cat.	4 ^{ème} cat.	5 ^{ème} cat.	TOTAL ERP	Coût total préconisations
Soustons	2	1	3	7	5	18	1 914 735 €
Moliets	0	0	0	0	10	10	269 910 €
Messanges	0	1	1	1	5	8	237 885 €
Vieux-Boucau	1	0	3	0	7	11	669 370 €
Angresse	0	0	1	2	4	7	472 680 €
Saubion	0	0	0	1	3	4	250 885 €
Tosse	0	0	1	1	6	8	663 220 €
Seignosse	1	3	0	2	20	26	1 365 270 €
Bénesse-Maremne	0	0	0	2	8	10	563 270 €
St Vincent de Tyrosse	2	0	7	4	14	27	2 332 270 €
St Geours de Maremne	0	0	2	3	5	10	804 055 €
Magescq	1	0	0	0	7	8	400 740 €
Capbreton	<i>a réalisé son diagnostic ERP en amont du groupement de commande MACS</i>						
Soorts-Hossegor	0	4	1	10	11	26	1 593 760 €
Orx	0	0	0	2	4	6	100 760 €
Labenne	0	1	1	4	19	25	1 631 845 €
Ste Marie de Gosse	0	0	0	1	4	5	496 820 €
St Jean de Marsacq	0	0	0	1	8	9	485 590 €
St Martin de Hinx	0	0	1	2	9	12	629 640 €
Saubrigues	0	2	0	0	5	7	693 580 €
Saubusse	0	0	0	1	6	7	242 795 €
Josse	0	0	1	1	4	6	615 560 €
CC MACS	0	1	0	0	6	7	481 740 €
TOTAL	7	13	22	45	170	257	16 916 380 €

Le coût total pour la mise en accessibilité des ERP publics de MACS et des 21 communes faisant partie du groupement de commande est de **16.9 M€**.

En raison de l'évolution des réglementations, ce chiffre sera à mettre à jour lorsque les diagnostics de l'ensemble des ERP des communes seront réévalués lors de l'élaboration de leurs ADAP.

2011

Plus de la moitié des communes ont entamé en 2011 des travaux de mise en accessibilité de leurs ERP publics (sur les 257 ERP du territoire, travaux démarrés sur 35 ERP) pour un coût total de plus de **700 000 € HT**.

Le centre aquatique de MACS « Aygueblue » a obtenu cette année-là le label « Tourisme et Handicap ».

2012

5 communes ainsi que MACS (réorganisation et mise en accessibilité d'un des bâtiments du siège social de MACS) ont élaboré des travaux de rénovation ou une mise en accessibilité de plusieurs ERP, pour un coût total de plus de **490 000€**.

2013

Deux communes ont communiqué la réalisation de travaux dans leurs ERP, dont le montant s'est élevé à plus de **800 000€**.

2014

7 communes ont communiqué la réalisation de travaux dans leurs ERP, dont le montant s'est élevé à plus de **105 000 €**.

2015

9 communes ont communiqué la réalisation de travaux dans leurs ERP, dont le montant s'est élevé à **24 064 €**.

Les Agendas d'accessibilité programmée

La Communauté de communes MACS a mis en place un ADAP pour ses ERP. Le montant total des travaux de mise en accessibilité par ERP est le suivant :

	€ HT	€ TTC
Aire d'accueil Capbreton	1 900,00 €	2 280,00 €
Aire d'accueil Soustons	2 300,00 €	2 760,00 €
Aire d'accueil Tyrosse	2 690,00 €	3 228,00 €
Pôle culinaire	<i>attestation accessibilité 17/08/2015</i>	
Bât A et B siège MACS	19 490,00 €	23 388,00 €
Aygueblue	14 865,00 €	17 838,00 €
Ecole de musique soustons	280,00 €	336,00 €
Pôle technique MACS	31 290,00 €	37 548,00 €
Escale Info	<i>attestation accessibilité</i>	
Pôle sud	<i>attestation accessibilité</i>	
Chalet tourisme	<i>attestation accessibilité</i>	
TOTAL	72 815,00 €	87 378,00 €

La programmation pluriannuelle des travaux est la suivante :

Année 1 (2016) : 36 655 € HT

Année 2 (2017) : 16 660 € HT

Année 3 (2018) : 19 500 € HT

Quelques communes ont également déposé des D'AP. La majorité a cependant rejoint le groupement de commande proposé par le CDG40 et l'association des maires des Landes. L'appel à concurrence sera publié en février 2016, pour un dépôt des ADAP auprès de la préfecture en décembre 2016.